

DÉCLARATION DE SALAIRES ET RÈGLEMENT DES COTISATIONS

Nouvelles modalités

SERVICE ADHÉSIONS/COTISATIONS

Tél : 02 35 52 64 80
 Fax : 02 35 52 64 08

La mise en place d'un nouveau système informatique permet de simplifier les procédures en regroupant, déclaration de salaires, calcul et règlement des cotisations comme cela se pratique couramment avec les autres organismes sociaux.

Dorénavant, vous n'avez plus qu'une seule formalité à accomplir : retourner la déclaration complétée avec votre règlement (chaque mois pour les entreprises de 10 salariés et +, ou, chaque trimestre pour les entreprises de moins de 10 salariés).

Bien évidemment, cette déclaration peut être effectuée directement par internet.

ÉCHÉANCIER			BORDEREAU PAPIER		INTERNET www.cibtp-no.fr www.net-entreprises.fr	
Périodes salaires	Adhérents mensuels	Adhérents trimestriels	Envoi de la déclaration aux entreprises vers le :	Retour de la déclaration et du règlement avant le :	Télédéclaration du 03 au 28	Télèrèglement le dernier jour du mois de :
Janvier	X		01/02	28/02	FÉVRIER	FÉVRIER
Février	X		01/03	31/03	MARS	MARS
Mars	X		01/04	30/04	AVRIL	AVRIL
1 ^{er} TRIM.		X	01/04	30/04	AVRIL	AVRIL
avril	X		01/05	31/05	MAI	MAI
mai	X		01/06	30/06	JUIN	JUIN
Juin	X		01/07	31/07	JUILLET	JUILLET
2 ^{ème} TRIM.		X	01/07	31/07	JUILLET	JUILLET
Juillet	X		01/08	31/08	AOÛT	AOÛT
Août	X		01/09	30/09	SEPTEMBRE	SEPTEMBRE
Sept	X		01/10	31/10	OCTOBRE	OCTOBRE
3 ^{ème} TRIM.		X	01/10	31/10	OCTOBRE	OCTOBRE
Octobre	X		01/11	30/11	NOVEMBRE	NOVEMBRE
Novembre	X		01/12	31/12	DÉCEMBRE	DÉCEMBRE
Décembre	X		01/01	31/01	JANVIER	JANVIER
4 ^{ème} TRIM.		X	01/01	31/01	JANVIER	JANVIER